

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1192

10 mai 2014

SOMMAIRE

Abacus Partners S.A.	57215	Immo FW	57179
Aberdeen Global Services S.A.	57208	I.Trade SA	57179
AEW Participation S.à r.l.	57208	Loyal Champ Investment S.à r.l.	57170
Aksion For Kids S.A.	57176	Lux Ecoinvest S.A.	57170
Albega S.A.	57176	Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à r.l.	57170
Alter Domus Participations S.à r.l.	57215	Lux Videre S.à r.l.	57194
Altice Securities S.à r.l.	57210	M.J. Trucks-Lux S.A.	57170
A-Promotions S.à r.l.	57176	Monique Follmann-Fohl GCM S.à r.l.	57170
Bach Luxembourg Holding S.à r.l.	57210	Nees S.à r.l.	57186
Belenos S.A.	57180	Novera Energy S.à r.l.	57173
Beta (Lux) S.à r.l.	57180	Nuova Mokas S.à r.l.	57192
Blue Machines International	57180	Panattoni Luxembourg Directorship II S.à r.l.	57213
Brandenburg Properties 5 S.à r.l.	57210	Real Properties S.A.	57184
BS Recovery S.à r.l.	57180	Relative European Value S.A.	57170
Buro Design S.à r.l.	57180	Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l.	57184
DIAMOS Luxembourg S.A.	57216	SGI Holding Luxembourg S.à r.l.	57181
eComSolutions S.A.	57176	Thomas & Piron Luxembourg SA	57211
Eradius Immobilière S.A.	57215	Treveria F S.à r.l.	57213
European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l.	57216	WestLB Mellon Longitude Fund	57207
Gil Motor Sport S.A.	57179	ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	57176
Hwa Rang Do & Tae Soo Do Club Luxem- bourg	57211		
ICP Intercontinental Partners S.A.	57179		

Monique Follmann-Fohl GCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 197, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 140.369.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036532/9.

(140041807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

M.J. Trucks-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 123.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036521/9.

(140041878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Luxembourg Consulting, Marketing & Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 19, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 33.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036517/9.

(140041595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 130.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036516/9.

(140041533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 150.868.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Christian Bühlmann.

Référence de publication: 2014036514/10.

(140041696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.352.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the Meeting) of RELATIVE EUROPEAN VALUE S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer and registered with the

Luxembourg Trade and Companies Register under N° B 116.352, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of May 31, 2006, number 1064 (the Company).

The Meeting was opened with Me Anthony Braesch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and beginning of the voluntary liquidation proceedings;
2. Appointment of the liquidator and determination of his powers and compensation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that the thirty-one (31) shares of one thousand Euros (EUR 1,000) each, representing the entire capital of the Company, are present or represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed prior to the Meeting.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve the Company and put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Mr. Anthony Braesch, lawyer, born on October 18, 1972 in Strasbourg (France) professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1245 Luxembourg, to assume the role of liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (bonis de liquidation) to the shareholders of the Company.

Finally, the shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed was worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de la société RELATIVE EUROPEAN VALUE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 116.352, et constituée suivant acte reçu par

Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2006, numéro 1064 (la Société).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Me Anthony Braesch, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président élit en tant que secrétaire Solange Wolter, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que les trente-et-une (31) actions de mille Euros (EUR 1.000) chacune représentant l'entière du capital social de la Société sont présents ou représentés à cette Assemblée qui peut dès lors valablement voter quant à son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

Après délibérations, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident la dissolution de la Société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Anthony Braesch, avocat à la Cour, né à Strasbourg (France) le 18 octobre 1972, et résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAESCH, S. WOLTER, A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8902. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036645/116.

(140041457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Novera Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.991.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Novera Energy S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 107.991, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on April 22, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 960 on September 29, 2005 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by a deed of Maître Joseph ELVINER, notary residing in Luxembourg, enacted on January 29, 2007 published in Memorial C, number 766, page 36745, on May 3, 2007.

There appeared

"Novera Renewable Energy Limited", a private company with registered office at 26 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Trade and Companies Register of Bermuda under the number 35891 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 2014, which proxy, after having been signed "in variatur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending December 31st, 2013 (the "2013 Annual Accounts");

2. Allocation of the result of the 2013 Annual Accounts;

3. Discharge of the managers of the Company for all their activities and duties during, and in connection with the 2013 Annual Accounts.

4. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);

5. Appointment of "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg number B142389, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator");

6. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

7. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to the date of the present meeting;

8. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the 2013 Annual Accounts.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to carry forward the loss of the financial year ended December 31, 2013 amounting to EUR 36,681.80.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant full and total discharge to all of the managers of the Company for all their activities and duties during, and in connection with the 2013 Annual Accounts.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg number B142389, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator").

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the financial accounts of the Company for the period from January 1, 2014 to the date of the present meeting.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme/société à responsabilité limitée "Novera Energy S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.991, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul FRIEDERS en date du 22 avril, 2005, publié au Mémorial C numéro 960 du 29 septembre, 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph LEVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 29 janvier, 2007, publié au Mémorial C, N°766, page 36745 du 3 mai, 2007.

A comparu

Novera Renewable Energy Limited, une société de droit privé avec siège social au 26 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35891 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 75, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 février 2014, Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'année se clôturant le 31 décembre 2013 (les "Comptes Annuels 2013");
2. Affectation du résultat des Comptes Annuels 2013;
3. Décharge aux gérants de la Société pour l'ensemble de leurs activités et fonctions au cours, et dans le cadre des Comptes Annuels 2013;
4. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);

5. Nomination de «Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.», R.C.S. Luxembourg numéro B142389, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

7. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1^{er} janvier, 2014 à la date de la présente assemblée;

8. Décharge aux gérants de la Société pour l’accomplissement de leurs mandats respectifs; et

9. Divers.

L’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L’Associé Unique décide d’approuver les Comptes Annuels 2013.

Deuxième résolution:

L’Associé Unique décide de reporter la perte de l’année clôturant le 31 décembre 2013 d’un montant d’EUR 36.681,80.

Troisième résolution:

L’Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à tous les gérants de la Société pour l’ensemble de leurs activités et fonctions au cours, et dans le cadre des Comptes Annuels 2013.

Quatrième résolution:

L’Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire)

Cinquième résolution:

L’Associé Unique décide de nommer «Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.», R.C.S. Luxembourg numéro B142389, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”)

Sixième résolution:

L’Associé Unique décide d’attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

L’Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l’Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L’Associé Unique décide en outre de conférer à et d’autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L’Associé Unique décide également de conférer à et d’autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l’Associé Unique de la Société conformément à l’article 148 de la Loi.

Septième résolution:

L’Associé Unique décide d’approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s’écoulant du 1^{er} janvier, 2014 à la date de la présente assemblée.

Huitième résolution:

L’Associé Unique décide d’accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l’exercice de leur mandat jusqu’à ce jour.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d’une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2014. LAC/2014/10296. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036579/162.

(140041255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Aksion For Kids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014036831/10.

(140042308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Albega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14A.

R.C.S. Luxembourg B 91.961.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036832/9.

(140042477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

A-Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 183, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 179.208.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036799/9.

(140042068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

eComSolutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 144.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036795/10.

(140042344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.010.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of February

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ZoomlionCifa (Hong Kong) Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 5/F, Lincoln House, Taikoo Place 979, King's Road, Quarry Bay, Hong Kong,

here represented by Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 3, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141010, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, incorporated on 11 August 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2194 of 9 September 2008 (the "Company"). The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of September 19, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2582 of October 22, 2008.

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the power of signature of the managers of the company in empowering the managers to represent the company by the joint signature of two managers instead of the joint signature of four members of the board of managers and to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, the members of which do not necessarily need to be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").”

Third Resolution

The Sole Shareholder accepts the resignation of the following managers:

1. Mr. John Huanzhao;
2. Mr. Yongzhuan Su;
3. Mr. Ke Shen;
4. Mr. Jiangtao Li;
5. Ms. Stephanie Hui; and
6. Mr. Gao Zhen

and decides to grant full discharge to the resigning managers for the exercise of his mandate.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint two new managers, namely

- Mr Wenjin HE, born on April 10, 1970 in Shanghai, China, having his professional address at No 361, Yinpen Road South, 410013 Changsha, Hunan, China.

- Mr Xiaofei CHEN, born on July 18, 1963 in Jiangsu, China, having his professional address at No 361, Yinpen Road South, 410013 Changsha, Hunan, China.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves that the mandate of all the managers is for an unlimited period.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 1,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ZoomlionCifa (Hong Kong) Holdings Limited, une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 5/F, Lincoln House, Taikoo Place 979, King's Road, Quarry Bay, Hong Kong,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2013-.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141010, constituée en date du 11 août 2008 suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2008, numéro 2194 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2582 du 22 octobre 2008.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants de la Société en ce sens que la Société est représentée par deux gérants conjointement au lieu de quatre gérants et de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance les membres duquel n'ont pas besoin d'être associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Les gérants sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

Troisième Résolution

L'Associé Unique accepte la démission de gérants suivants:

- Monsieur John Huanzhao;
- Monsieur Yongzhuan Su;
- Monsieur Ke Shen;
- Monsieur Jiangtao Li;
- Madame Stephanie Hui; et
- Monsieur Gao Zhen

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme nouveaux gérants:

- Monsieur Wenjin HE, né le 10 avril 1970 à Shanghai, Chine, avec adresse professionnelle à No 361, Yinpen Road South, 410013 Changsha, Hunan, China.
- Monsieur Xiaofei CHEN, né le 18 juillet 1963 à Jiangsu, Chine, avec adresse professionnelle à No 361, Yinpen Road South, 410013 Changsha, Hunan, China.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide que le mandat de tous les gérants est illimitée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7260. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036768/124.

(140041351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Gil Motor Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 124.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036425/9.

(140041904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Immo FW, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036456/9.

(140041851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

ICP Intercontinental Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036452/9.

(140041825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

I.Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 107.926.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 07 juin 2013 de la SA I. TRADE tenue à Hoesdorf que,

le mandat des administrateurs:

- Madame BERGMANS Miranda demeurant à L-6240 Graulinster 2a rue du Village
- Monsieur VANDERHAEGEN Rudy demeurant à L-6240 Graulinster 2a rue du Village
- Madame VAN ROSSEN Lizette demeurant à B-1640 Rhode St Genèse 14 rue Trenbroek

et le mandat des Administrateurs-Délégués:

- Madame BERGMANS Miranda demeurant à L-6240 Graulinster 2a rue du Village
- Monsieur VANDERHAEGEN Rudy demeurant à L-6240 Graulinster 2a rue du Village

ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice de 2015.

L'assemblée ordinaire des actionnaires de I. TRADE SA, a décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

Mademoiselle Aline Vanderhaegen, demeurant à L-6240 Graulinster 2a rue du Village en remplacement de la Fiduciaire Latitudes Sarl, ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37 Val St. André.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 07.06.2013.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK SARL
Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2014036447/27.

(140041948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Beta (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036859/9.

(140042421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Blue Machines International, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 47.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014036861/10.

(140042397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Belenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.859.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014036857/10.

(140042312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

BS Recovery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.255.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036867/9.

(140041963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Buro Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036869/9.

(140042434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

SGI Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.033.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of February.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SGI Holding Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.033 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on December 20, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 251 of February 26, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 20, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 387 of February 23, 2010.

THERE APPEARED:

EISER Infrastructure Limited, a company having its registered office at 14-17, Market Place, Kent House, W1W 8AJ London, United Kingdom, registered with the British Companies House under number 05375885, in its capacity as General Partner of Eiser Infrastructure Capital Partners 1-A, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-B, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-C, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-D and Eiser Infrastructure Co-Investment Partners 1, L.P. collectively known as EISER Global Infrastructure Fund (the "Fund") (the Sole Shareholder),

duly represented by Caroline DEBRUILLE, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, to twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25), with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, to twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25), with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) and to fully pay up such shares by a contribution in cash amounting to thirteen million five hundred thousand Euros (EUR 13,500,000.-) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-five Euros (EUR 25) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

A blocking certificate for the amount of thirteen million five hundred thousand Euros (EUR 13,500,000.-) after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525.-) divided into five hundred and one (501) shares. Each issued share has a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and is fully paid up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand two hundred Euros (EUR 5,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SGI Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.033 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 251 le 26 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 janvier 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 387 le 23 février 2010.

A COMPARU:

EISER Infrastructure Limited, une société dont le siège social est situé au 14-17, Market Place, Kent House, W1W 8AJ London, Royaume-Uni, immatriculée au British Companies House sous le numéro 05375885 en sa capacité de gérant commandité de Eiser Infrastructure Capital Partners 1-A, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-B, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-C, Eiser Infrastructure Capital Partners 1-D et Eiser Infrastructure Co-Investment Partners 1, L.P. collectivement connu comme le fond EISER Global Infrastructure (le "Fond") (l'Associé Unique),

représentée par Caroline DEBRUILLE, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cents vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale de la part sociale nouvellement émise au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la part sociale nouvellement émise de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de la libérer intégralement par une contribution en numéraire de treize millions cinq cent mille euros (EUR 13.500.000,-) à répartir comme suit:

- (i) un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) la quantité restante sera allouée et affectée au compte de prime d'émission de la Société.

Un certificat de blocage pour la somme de treize millions cinq cent mille euros (EUR 13.500.000,-) ayant été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera attaché au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social Souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) divisé en cinq cent une (501) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et est entièrement libérée.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2014. LAC/2014/6999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037208/169.

(140042100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 65.092.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037179/9.

(140042119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2170 of August 31, 2012 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 375 of February 15, 2013;

- that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by TWELVE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,987,500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to THIRTEEN MILLION EURO (13,000,000.- EUR) by the issuance of 103,900 (one hundred and three thousand nine hundred) additional shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as there above mentioned, declares to subscribe to 103,900 (one hundred and three thousand nine hundred) new shares and to pay up them in cash, so that the total amount of TWELVE MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,987,500.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“The capital is set at THIRTEEN MILLION EURO (13,000,000.- EUR) divided into 104,000 (one hundred and four thousand) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2170 du 31 août 2012 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 375 du 15 février 2013.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de DOUZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (12.987.500.- EUR) afin de porter le capital de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à TREIZE MILLIONS D'EUROS (13,000,000.- EUR) par l'émission de cent trois mille neuf cents (103,900) parts sociales nouvelles de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'associé unique, prénommé, ici représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire aux cent trois mille neuf cents (103.900) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces, de sorte que le montant total de DOUZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (12.987.500.- EUR) a été mis à la disposition de la Société. Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de TREIZE MILLIONS D'EUROS (13.000.000.- EUR) représenté par cent quatre mille (104.000) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.000.-Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8898. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037182/99.

(140042072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Nees S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 185.020.

— STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE TWENTY-EIGHTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, to whom remains the present deed.

There appeared:

Nees Holding S.A., a company with registered office at 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, incorporated by notarial deed on the date of today, not yet registered in the Company Register of Luxembourg and not yet published; here represented by Mr Fabio GASPERONI, employee, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg), by virtue of a proxy dated February 28, 2014.

The prenamed power of attorney given, signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company

Art. 2. The Company's object is to acquire, sell, market, import, export, and/or trade jewels, diamonds and other precious stones, fine and luxury crafts, as well as other similar items.

The Company may also acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any Related Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose..

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Nees S.à. r.l."

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EURO) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they may constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; in case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two managers or, and, if A and B managers are appointed, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and, if A and B managers are appointed, with the positive vote of at least one manager A and one manager B.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2014.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

Nees Holding S.A. prenamed	12,500 shares
Total:	12,500 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.

Sole Shareholder's resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the company for an unlimited period:

Mr Alain KRANCENBLUM, businessperson, born in Metz (France) on October 27, 1963, residing professionally at 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

The registered office will be fixed at 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Declarations

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The undersigned notary informs the appearing party that before any business activities of the present established company, this one has to be in possession of a business license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-HUIT FEVRIER.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute

A comparu:

Nees Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, constituée par acte notarié de ce jour, en cours d'inscription auprès du Registre de commerce de Luxembourg et en cours de publication,

ici représentée par Monsieur Fabio Gasperoni, employé, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, rue Pafbruch, 89B,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 28 février 2014.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est: l'achat, la vente, le marketing, le commerce, l'importation et l'exportation de produits de bijouterie, de joaillerie, de diamants et autres pierres précieuses, ainsi que d'articles de maroquinerie, d'artisanat de luxe, et produits similaires.

L'objet de la Société consiste également en l'acquisition, la détention directe ou indirecte, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription, achat et échange de tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, la détention et la mise en valeur de tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut accorder toute assistance, octroyer des prêts ou fournir des garanties aux sociétés affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même minoritaire, ou aux entités qui détiennent une participation directe ou indirecte dans la Société ou dans une Société Liée. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Nees S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mil cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mil cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils pourront constituer un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique; en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou, en cas de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et, en cas de gérants A et B, avec le vote favorable d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Nees Holding S.A., précitée	12.500 parts sociales
Total:	12.500 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mil cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par le gérant suivant nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Krancenblum, homme d'affaires, né à Metz (France) le 27 octobre 1967 résident professionnellement au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Déclarations

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GASPERONI, P. DECKER.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 mars 2014. Relation: RED/2014/447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014035475/297.

(140039952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Nuova Mokas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, rue Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.086.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Riccardo ARCIDIACONO, entrepreneur, né le 8 septembre 1961, à Ancona (Italie), demeurant Via Villarey 13, I-60100 Ancona (Italie), ici représenté par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration à elle-donnée en date du 7 février 2014, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes à l'égard du propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle et économique de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits de professionnels sportifs, d'auteur, et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut aussi financer des recherches et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle et économique provenant de ces recherches et développements.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «NUOVA MOKAS S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-deux mille Euros (42.000,-EUR), représenté par quatre cent vingt (420) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou de l'associée unique.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique ou par les associés, qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple(s) mandataire(s) de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération:

Souscription et libération:

Les quatre cent vingt (420) parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Riccardo ARCIDIACONO, prénommé, et libérées moyennant apport en nature consistant en l'apport des marques déposées suivantes, dont le comparant est propriétaire:

- Gerardina di Maggio, avec la référence:

* 000821272 - 0001264352

* 0004031373

* 784411

- Andrea Pagliarini, avec la référence: 0001012201 - 0001479595

- Andrea Pagliarini P, avec la référence: 0001176685

- Mokas, avec la référence: 0001448450

- Pagliarini, avec la référence: 0001522947

- Nuova Mokas, avec la référence: 0001012202 - 0001479596

chacune évaluée par l'apporteur à un montant de sept mille euros (7.000,-EUR).

Cet apport en nature est évalué par l'associé unique à quarante-deux mille euros (42.000,-EUR).

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en nature par l'associé unique de sorte que cet apport se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Ensuite, le comparant, représenté comme ci-avant, devenu l'associé unique et représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Paolo BETTIOL, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, résidant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue,

Monsieur Hassane DIABATE, né le 4 avril 1971 à Treichville (Allemagne), résidant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

La Société sera valablement engagée et représentée par la seule signature des deux gérants avec pouvoir de délégation réciproque.

3. L'adresse du siège social est établie au 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2014. Relation: LAC/2014/6589. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036016/135.

(140041203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Lux Videre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.023.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

A COMPARU:

Monsieur Julien JENOUDET, né le 1^{er} juillet 1970 à Lyon (France), ayant son adresse au 13bis, Chemin de Moyrand, 69660 Collonges au Mont d'Or, France,

ici représenté par Monsieur Samir El Moussaoui, Account Manager, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "LUX VIDERE S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 14.990.000.-) divisé en quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (14.990.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par les signatures jointes de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 20 novembre à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été établis, les quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (14.990.000) parts sociales ont été souscrites et libérées par un apport en nature évalué globalement à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 14.990.000) comme suit:

Description et évaluation de l'apport en nature

Mr. Julien JENOUDÉ, prénommé et représenté par Monsieur Samir El Moussaoui, Account Manager en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, a déclaré (a) souscrire les quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (14.990.000) parts sociales de la Société et les payer entièrement par un apport en nature consistant en 76.994 actions de la société par actions simplifiée de droit français BELLUM VIDERE, avec siège social au 13Bis Chemin de Moyrand, F - 69660 Collonges au Mont d'Or, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 508 109 238, chaque action ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les «Actions»); et (b) évaluer l'apport des Actions à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 14.990.000).

L'apport représente 99,99% du capital social de BELLUM VIDERE, SAS, précitée.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie de l'extrait du registre de commerce et des sociétés de BELLUM VIDERE, SAS, copie des statuts de BELLUM VIDERE, SAS, son bilan arrêté au 30 juin 2013 et une déclaration émise par le président de BELLUM VIDERE, SAS attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur évaluation et le rapport du fondateur.

Réalisation effective de l'apport:

Mr. Julien JENOUDÉ, précité et ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles, agrément portant sur l'apport des Actions ayant été donné par décision des associés de la société française dont apport des titres en date du 14 janvier 2014;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Résolutions de l'associé unique *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte français primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte

Suit la traduction en anglaise du texte qui précède

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth day of February,

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Julien JENOUDÉ, born on July 1, 1970 in Lyon (France), having his address at 13bis, Chemin de Moyrand, 69660 Collonges au Mont d'Or, France,

here represented by Mr Samir El Moussaoui, Account Manager, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal. Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "LUX VIDERE S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fourteen million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 14,990,000.-) divided into fourteen million nine hundred ninety thousand (14,990,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on November 20 at 02.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been established by the notary, the fourteen million nine hundred ninety thousand (14,990,000) shares have been subscribed and paid up by a contribution in kind evaluated in aggregate to fourteen million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 14,990,000) as follows.

Description and evaluation of the contribution in kind:

Mr. Julien JENOUDÉT prenamed and represented by Mr Samir El Moussaoui, Account Manager by a proxy given under private seal as mentioned hereabove declares (a) to subscribe the fourteen million nine hundred ninety thousand (14,990,000) shares in the Company and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of 76,994 shares in the simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) under the laws of France, BELLUM VIDERE, having its registered office at 13Bis Chemin de Moyrand, F - 69660 Collonges au Mont d'Or, registered with the trade and companies register in Lyon under number 508 109 238, each share having a nominal value of ten Euros (EUR 10), (the "Shares"); and (b) to evaluate the contribution at fourteen million nine hundred ninety thousand Euros (EUR 14,990,000).

The Shares represent 99.99% in the share capital of BELLUM VIDERE, SAS, prenamed.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such Shares has been given to the undersigned notary by a copy of the excerpt of trade and companies register of BELLUM VIDERE, SAS, a copy of BELLUM VIDERE, SAS's articles of incorporation, its balance sheet as at 30 June 2013, a declaration issued by the chairman of BELLUM VIDERE, SAS attesting the current number of Shares, their ownership, and their valuation and the report of the Founder/Contributor.

Effective implementation of the contribution:

The Contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- he is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such Shares, legally and conventionally freely transferable; the Contribution having been agreed by decision of the shareholders of the company under French law of which the shares are contributed on the 14th January 2014.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such Shares be transferred to him,
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on June 30, 2014.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand and eight hundred Euros (EUR 4,800.-)

Resolution of the Sole Shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976 in Messancy (Belgium), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in French followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: Samir El Moussaoui, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 février 2014. LAC / 2014 / 8920. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014035439/680.

(140040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

WestLB Mellon Longitude Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 82.648.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebzehnten Februar,

vor dem Unterzeichneten, Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt, findet eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "WestLB Mellon Longitude Fund" mit Sitz in 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 82.648, statt.

Die Versammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Ferdinand Wollscheid, Bankangestellter, mit Berufsadresse in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Protokollführer und die Versammlung ernennt zum Stimmenzähler Frau Annick Braquet, Privatangestellte, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem amtierenden Notar, aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Die gegenwärtige außerordentliche Gesellschafterversammlung wurde einberufen durch Einladung die registrierten Aktieninhaber, die am Tage der Einladung im Aktienregister aufgeführt sind mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, wie folgt:

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Feststellung der Sitzverlegung der Gesellschaft nach: 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
2. Beschluss der Auflösung der SICAV-SIF
3. Ernennung der BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., vertreten durch Herrn Udo Göbel und Herrn Ferdinand Wollscheid, zum Liquidator, vorbehaltlich der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier
4. Ernennung von PricewaterhouseCoopers S.c. zum Abschlussprüfer der Liquidation
5. Sonstiges

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 2 (zwei) sich im Umlauf befindenden Aktien, 2 (zwei) Aktien auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

V. Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist demnach ordnungsgemäß gebildet und ist zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig:

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nach 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nachdem die Gesellschafterversammlung die Gründe der Liquidation der SICAV gehört hat, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung dieselbe SICAV mit sofortiger Wirkung aufzulösen, welche nunmehr nur noch für ihre Liquidation besteht.

Dritter Beschluss

Vorbehaltlich der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier bestimmt und ernennt die außerordentliche Gesellschafterversammlung zum alleinigen Liquidator:

Die Gesellschaft BNY Mellon Fund Management (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 1, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (R. C. Luxembourg, Sektion B Nr. 28.166), vertreten durch Herrn Udo Göbel, Managing Director, und Herrn Ferdinand Wollscheid, Associate Director, beide mit beruflicher Anschrift in 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie diese durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung beantragen zu müssen.

Die Liquidatoren sind nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und können sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte SICAV durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung bestimmt und ernennt PricewaterhouseCoopers S.c. zum Abschlussprüfer der Liquidation.

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde diese daraufhin um 15.00 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. WOLLSCHIED, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8436. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. März 2014.

Référence de publication: 2014036148/76.

(140040845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

—
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 21 Février 2014, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Menno De Vreeze, Rod Macrae, Alan Hawthorn, Hon-Yu Low, Ken Fry, Hugh Young, Gary Marshall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mars 2014.

Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2014036235/13.

(140041835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

AEW Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7237 Helmsange, 31, rue Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 97.659.

—
L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Benoît DE GRAAF, general manager, né le 27 juin 1968 à Maubeuge (France), avec résidence professionnelle à L-7237 Helmsange, 31, rue Jean Mercatoris, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'quel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «AEW Participation S.à r.l.», avec siège social à L-7237 Helmsange, 31, rue Jean Mercatoris, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 97.659, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 15 janvier 2004,
- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblé constate que Monsieur Benoît DE GRAAF, prénommé est devenu associé unique suite à deux cession de parts:

- une première cession de parts faite sous seing privé en date du 10 octobre 2013, par laquelle Monsieur François GARCIA a cédé ses deux cent vingt (220) parts sociales à la société ATELIERS ELECTRIQUES DE WALFERDANGE, une société anonyme ayant son siège social à L-7237 Helmsange, 31, rue Jean Mercatoris, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.469, et
- une deuxième cession de parts faite sous seing privé en date du 16 janvier 2014, par laquelle la société ATELIERS ELECTRIQUES DE WALFERDANGE, précité, a cédé ses deux cent vingt (220) parts sociales à Monsieur Benoît DE GRAAF, prénommé.

Ces cessions de parts sont à considérer comme étant dûment notifiés à la société et acceptés par le gérant de la société en application de l'article 1690 du code civil.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 11.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties.

The manager(s) (gérants) is/are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

The manager(s) are/is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

The company will be bound in any circumstances by the single signature of any manager, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager(s) pursuant to the present articles of association.”

Version française:

« **Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le (s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder au paiement de dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le(s) gérant (s) conformément au présent article.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que suite au changement statutaire que Monsieur François GARCIA, a été révoqué de sa fonction de gérant statutaire, et que le mandat du gérant Benoît DE GRAAF, prénommé est expiré.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée indéterminée à la fonction de gérant unique:

Monsieur Benoît DE GRAAF, general manager, né le 27 juin 1968 à Maubeuge (France), avec résidence professionnelle à L-7237 Helmsange, 31, rue Jean Mercatoris,

Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036237/81.

(140041670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Brandenburg Properties 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014036259/14.

(140041612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

En date du 10 mars 2014, Altice VII S.à r.l, 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg - détenteur de 12.500 parts sociales de la société Altice Securities S.à r.l - transfère la totalité des parts sociales à Altice Holdings S.à r.l., 3, boulevard Royal L-2449, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036242/12.

(140041885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Bach Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014036254/10.

(140041587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

TP Luxembourg SA, Thomas & Piron Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 88.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2014037877/13.

(140043186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

HRD & TSD Lux, Hwa Rang Do & Tae Soo Do Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 27, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg F 9.875.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Flavio Sciacaluga, Luxembourg, Avenue du Bois 27, Luxembourg, L-1251, Italien
2. Giuseppe Morelli, Luxembourg, Rue Adolphe Fischer 93, Luxembourg, L -1521, Italien
3. Ildiko Olah, Luxembourg, Avenue du Bois 27, L -1251, Luxembourg, Hongroise
4. Roberto Marta, Bridel, 16 Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, Luxembourg, Italien

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "Hwa Rang Do & Tae Soo Do Club Luxembourg", en abrégé "HRD & TSD Lux", association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet la pratique, l'enseignement et la diffusion de l'art martial Hwa Rang Do & Tae Soo Do.

Art. 3. L'association doit se conformer aux règles et principes moraux définis par la World Hwa Rang Do Association.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg, Avenue du Bois 27, L -1251. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne.

Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par la décision du conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou partout autre moyen approprié à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2014036187/88.

(140040331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Treveria F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.249.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales datés du 26 septembre 2013 que Treveria Properties Limited, associé de la Société, a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, avec effet au 27 septembre 2013, comme suit:

- 9 400 parts sociales à la société aptus 835. GmbH, ayant son siège social au Markgrafenstrasse 33, 10117 Berlin (Allemagne) et enregistrée auprès du Local Court of Charlottenburg sous le numéro HRB151847B;

- 600 parts sociales à la société TBD Vermogenverwaltungs GmbH ayant son siège social au Jungfernstieg 30, 20354 Hambourg (Allemagne) et enregistrée auprès du Local Court of Charlottenburg sous le numéro HRB105876.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037863/19.

(140043012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Panattoni Luxembourg Directorship II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.846.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

Panattoni Holding Sarl, a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

here validly represented by its manager Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l. a company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg, with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

itself here validly represented by its manager Mrs Catherine DELSEMME, employee, professionally residing in Luxembourg, 203, route d'Esch

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Luxembourg Directorship II S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 171846, established by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary in Junglinster, dated 18 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2674 of 31 October 2012.

The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de Février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Holding Sarl., société constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

ici dûment et valablement représentée par sa gérante Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., société constituée et existant selon le droit du Luxembourg, dont le siège social est 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

elle-même ici valablement représentée par sa gérante Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Luxembourg Directorship II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 171846, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 Septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2674 du 31 Octobre 2012.

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 mars 2014. Relation GRE/2014/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014035500/87.

(140039863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.585.763,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

I. Le siège social de l'associé Paradocs Research S.A. a changé et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

II. En date du 27 juin 2013, l'associé Paradocs Research S.A., précité, a procédé aux transferts de parts suivants, avec effet au 30 juin 2013:

- 96 909 parts sociales à l'associé Paradocs Bis S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- 93 427 parts sociales à l'associé Paradocs Ter S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

En conséquence, les associés sont les suivants:

- Paradocs Research S.A., précité, avec 9 424 219 parts sociales
- Paradocs Bis S.à r.l., précité, avec 13 314 813 parts sociales
- Paradocs Ter S.à r.l., précité, avec 9 846 731 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036221/20.

(140041682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

Eradius Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039408/9.

(140045427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Abacus Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.342.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 28 février 2014.

Résolution:

Les actionnaires prend note des lettres de démission reçues de deux administrateurs de la Société à savoir, M. Paul Lamberts et M. Daniele Monarca, qui ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de Abacus Partners S.A. avec effet à partir du 1^{er} Mars 2014.

Le susmentionné les actionnaires reconnaissent, et d'accepter la démission de M. Lamberts et M. Monarca.

En outre, les actionnaires ratifient que le Conseil d'administration sera composé des membres suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- M. Paolo Vacchino, résidant à 6 via Borschetti, I - 20121 Milan, Italie;
- M. Franck-Olivier Cera, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- M. Gustave Stoffel demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

M. Paolo Vacchino continuera à occuper le poste de Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014036233/22.

(140041707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

DIAMOS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.835.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am dreizehnten Februar.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg

Sind die Aktionäre der „DIAMOS Luxembourg S.A.“, Aktiengesellschaft mit Sitz in Munsbach, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten vom 10. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 1587 vom 15. Juli 2011

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Ronald KUSCH, beruflich wohnhaft in Munsbach.

Zur Schriftführerin und Stimmzählerin wird bestimmt Frau Arlette SIEBENALER, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

2.- Abänderung des ersten Satzes des Artikels 1 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäss Beschluss des Aktionärs vom 18. November 2013 der Gesellschaftssitz von Munsbach nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff mit Wirkung zum 1. Januar 2014 verlegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst infolge des vorhergehenden Beschlusses den ersten Satz des Artikels 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2. Gesellschaftssitz (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg im Grossherzogtum Luxemburg.“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. KUSCH, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8426. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2014.

Référence de publication: 2014036358/44.

(140041495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.456.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014036367/9.

(140041315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.